Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Boucher, veuillez visiter :
bpboucher.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Boucher

Environnement économique, juridique et social de l'entreprise

Session 2004 • Code sujet : **U42** • Durée : **1 h 00** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Le cadre juridique du droit du travail - S. 42.6 (5 questions) **Page 3**

2. Les moyens de paiement - S. 42.5 (4 questions) **Page 5**

3. Le droit de la concurrence (3 questions) **Page 6**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://bpboucher.fr/assets/annales/bp-boucher/U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise/2004/BP Boucher - U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise - Session 2004 - 3-Sujet.pdf

1. Le cadre juridique du droit du travail - S. 42.6

Cette partie traite des conventions collectives et de leur rôle dans le secteur professionnel. Elle porte sur leur définition, les objectifs de la classification des postes, les sujets qu'elles encadrent et les garanties qu'elles peuvent apporter aux salariés.

Question 1. Définir une convention collective en précisant les parties qui la concluent et les sujets qu'elle concerne.

Une convention collective est un accord relatif aux conditions de travail et aux garanties sociales accordées aux salariés. Elle est conclue entre un ou plusieurs syndicats représentatifs de salariés et, du côté des employeurs, un ou plusieurs syndicats ou groupements d'employeurs, ou un ou plusieurs employeurs.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Accord entre représentants des salariés et employeurs sur les conditions de travail et les garanties sociales.

Question 2. Présenter les objectifs poursuivis par la revalorisation des salaires et l'amélioration de la classification dans le secteur concerné.

La revalorisation des salaires doit aider au recrutement de main-d'œuvre afin d'enrayer la pénurie dans le secteur. Une classification plus lisible facilite la compréhension des postes et de leur hiérarchie. Ces évolutions visent également à mieux reconnaître le travail des salariés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Faciliter le recrutement, enrayer la pénurie, clarifier la classification et mieux reconnaître les salariés.

Question 3. Indiquer selon quelle organisation les postes sont classés.

Ordre	Classement des postes
1	Niveau
2	Échelon à l'intérieur du niveau

Le classement suit donc deux étapes : le niveau, puis l'échelon au sein de ce niveau.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les postes sont classés par niveau, puis par échelon à l'intérieur de chaque niveau.

Question 4. Citer des exemples de sujets relatifs aux conditions de travail et aux garanties sociales qu'une convention collective peut régler.

La convention collective peut préciser des règles sur les conditions de travail et les garanties sociales, par exemple :

- la période d'essai et les congés payés ;
- les indemnités de licenciement ;
- la formation et la retraite.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Exemples : période d'essai, congés payés, indemnités de licenciement, formation et retraite.

Question 5. Expliquer ce que la convention collective peut apporter aux salariés par rapport aux garanties prévues par la loi.

Une convention collective peut prévoir des avantages et des garanties supérieurs à ceux qu'assure la loi. Elle améliore ainsi la protection des salariés au-delà du cadre légal, dans les sujets qu'elle encadre.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Elle peut accorder aux salariés des avantages et garanties supérieurs à ceux prévus par la loi.

2. Les moyens de paiement - S. 42.5

Cette partie porte sur le chèque et sur d'autres moyens de paiement utilisés dans les échanges commerciaux. Elle vérifie la compréhension du paiement au comptant, de la provision du chèque et des démarches à effectuer en cas de provision insuffisante.

Question 1°. Préciser si le chèque est un moyen de paiement au comptant ou à terme.

Le chèque est payable à sa présentation à la banque : il permet donc un règlement au comptant, et non à terme.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le chèque est un moyen de paiement au comptant.

Question 2°. Définir la provision d'un chèque.

La **provision** est la somme d'argent qui doit se trouver sur le compte du titulaire au moment où il crée le chèque. Elle doit permettre d'en assurer le paiement.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La provision est la somme disponible sur le compte lors de la création du chèque.

Question 3°. Indiquer les démarches à effectuer en cas de difficulté à honorer un chèque faute de provision suffisante.

En cas de provision insuffisante, il faut régulariser la situation pour permettre le paiement du chèque :

1. Prendre contact avec le bénéficiaire du chèque.
2. Réapprovisionner le compte.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Contacter le bénéficiaire et réapprovisionner le compte.

Question 4°. Citer quatre moyens de paiement autres que celui étudié précédemment.

Quatre autres moyens de paiement sont les espèces, les cartes de paiement, le virement et la lettre de change. Ils sont distincts du chèque étudié précédemment.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Espèces, cartes de paiement, virement et lettre de change.

3. Le droit de la concurrence

Cette partie étudie les pratiques qui peuvent nuire à un commerçant concurrent, ainsi que la présence de faux particuliers dans les vide-greniers. Elle aborde aussi le rôle de la DGCCRF dans le contrôle de la réglementation commerciale.

Question 1°. Définir un acte de concurrence déloyale en précisant son auteur, la personne visée, le préjudice possible et l'objectif poursuivi.

La concurrence déloyale désigne une faute commise par un commerçant dans l'exercice de son activité et au bénéfice de son commerce. Elle est dirigée contre un autre commerçant exerçant une activité similaire. Pour la caractériser ici, la faute doit pouvoir causer un préjudice à ce concurrent et avoir pour objectif de détourner sa clientèle. Les faits doivent donc concerner deux commerçants concurrents et un comportement susceptible de nuire à l'un d'eux.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Faute d'un commerçant visant un concurrent, susceptible de lui nuire et destinée à détourner sa clientèle.

Question 2°. Expliquer la pratique des faux particuliers dans les vide-greniers et préciser le but poursuivi.

1. Des commerçants se font passer pour de simples particuliers afin de participer à des vide-greniers réservés aux particuliers.
2. Ils y vendent leurs marchandises, alors que leur activité relève du commerce professionnel.
3. La pratique vise à éviter les charges fiscales et sociales liées à cette activité. Il s'agit donc d'un contournement des obligations commerciales, fiscales et sociales sous couvert d'une vente entre particuliers.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Des commerçants vendent leurs marchandises dans des vide-greniers réservés aux particuliers pour échapper aux charges fiscales et sociales.

Question 3°. Développer le sigle DGCCRF et présenter sa mission en matière de réglementation commerciale, en donnant des exemples de contrôles.

DGCCRF signifie « Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ». En matière commerciale, elle contrôle l'application de la réglementation et veille à son respect par les professionnels. Ses contrôles portent notamment sur les éléments suivants :

- les prix ;
- les étiquetages ;
- les ventes à perte.

✓ RÉPONSE À RETENIR

DGCCRF : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Elle contrôle notamment les prix, les étiquetages et les ventes à perte.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2004)

Bilan de l'épreuve : Le corrigé de l'épreuve U42 du BP Boucher, session 2004, concerne l'environnement économique, juridique et social de l'entreprise. L'épreuve dure une heure et son coefficient est 1. Elle aborde le droit du travail et les conventions collectives, les moyens de paiement, puis le droit de la concurrence. Les questions évaluent la maîtrise des notions juridiques et commerciales et la capacité à les expliquer clairement.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Une convention collective est conclue entre des représentants des salariés et des employeurs pour fixer des conditions de travail et des garanties sociales.
- Dans la classification présentée, les postes sont répartis par niveau, puis par échelon à l'intérieur de chaque niveau.
- La provision d'un chèque est la somme d'argent qui doit se trouver sur le compte au moment de sa création.
- La DGCCRF contrôle l'application de la réglementation commerciale, notamment les prix, l'étiquetage et les ventes à perte.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour définir une convention collective, indiquez les parties qui la concluent et les sujets qu'elle peut encadrer.
- Distinguez clairement le niveau de l'échelon dans la classification des postes.
- Pour les questions sur le chèque, précisez la provision et les démarches attendues en cas de difficulté.
- Pour caractériser la concurrence déloyale, mentionnez le commerçant visé, le préjudice possible et le détournement de clientèle.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment expliquer la classification des postes dans cet exercice ?

Présentez son organisation dans l'ordre : les postes sont classés par niveau, puis chaque niveau comprend des échelons. La réponse attendue distingue donc les deux degrés de classement sans les confondre.

Q : Que faut-il entendre par provision d'un chèque ?

La provision est la somme d'argent qui doit se trouver sur le compte au moment de la création du chèque. Elle ne désigne pas simplement le montant inscrit sur celui-ci.

Q : Comment répartir son temps et tenir compte des points ?

L'épreuve dure une heure et le coefficient indiqué est 1. Les trois parties totalisent 20 points selon le corrigé. Répartissez le temps entre les questions et gardez quelques minutes pour relire vos réponses.

Q : Le corrigé exige-t-il de reprendre exactement ses formulations ?

Le document précise que les éléments de correction sont indicatifs et que chaque jury est souverain. Pour répondre, faites apparaître les notions et les éléments demandés, sans supposer qu'une formulation mot à mot est obligatoire.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpboucher.fr/assets/annales/bp-boucher/U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise/2004/BP Boucher - U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise - Session 2004 - 3-Sujet.pdf
Ressources BP Boucher : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.